



NOTIFICATION AUX PARTIES

N° 2011/022

Genève, le 24 février 2011

CONCERNE:

Contribution de la CITES à l'exercice national de formulation des priorités du portfolio du Fonds pour l'environnement mondial

1. La présente notification a été préparée par le Secrétariat CITES en consultation avec le Secrétariat du Fonds pour l'environnement mondial (FEM).
2. Le FEM est le mécanisme financier de la Convention sur la diversité biologique (CDB). Il fournit des ressources financières aux Parties pour les activités incluses dans l'exercice national de formulation des priorités du portfolio (ENFPP). Les ENFPP sont conçus pour permettre aux pays habilités de sélectionner des projets pour la programmation des ressources du FEM couvrant la période FEM-5. Des ENFPP sont en cours pour la cinquième période de reconstitution des ressources du FEM (2010-2014).
3. Des activités relatives à la protection de certaines espèces de la faune et de la flore sauvages contre la surexploitation due au commerce international pourraient être incluses dans ces ENFPP si elles sont prioritaires pour le pays. Les projets et programmes en vue de l'utilisation durable et de la conservation des espèces de la faune et de la flore sauvages qui génèrent des avantages pour l'environnement mondial identifiés au cours de l'ENFPP d'un pays pourraient être pertinents pour la mise en œuvre de la résolution Conf. 10.4 (Rev. CoP14), et de la *Vision de la stratégie CITES pour 2008 à 2013*, et l'alignement de ses buts par rapport aux activités financées par le FEM.
4. La Stratégie pour la biodiversité du FEM-5 inclut parmi ses cinq objectifs stratégiques bon nombre des objectifs et activités identifiés dans la *Vision de la stratégie CITES pour 2008 à 2013*. Davantage d'informations sur la Stratégie pour la biodiversité du FEM peuvent être obtenus auprès des interlocuteurs du FEM.
5. Les Parties sont encouragées à agir de manière proactive avec leurs interlocuteurs opérationnels du FEM lors des consultations visant à établir les priorités. La liste des interlocuteurs du FEM est disponible sur le site web du FEM sous http://www.thegef.org/gef/focal_points_list. Veuillez les contacter si vous souhaitez participer aux consultations de l'ENFPP ou obtenir des informations sur les activités financées par le FEM dans votre pays.
6. Nous attirons l'attention des Parties sur l'Objectif Cinq de la Stratégie pour la biodiversité du FEM-5 qui réserve des fonds à l'appui des SPANB. Davantage d'informations sont disponibles auprès des interlocuteurs du FEM.
7. Des informations sur les ENFPP sont disponibles sur le site web du FEM ([http://www.thegef.org/gef/National Portfolio Formulation Exercises](http://www.thegef.org/gef/National_Portfolio_Formulation_Exercises)) et d'autres sur les SPANB le sont sur le site web de la CDB sous www.cbd.int/nbsap.